
4. Protéger un article par un mot de passe

Un article protégé par mot de passe n'est pas lisible depuis l'espace public. Le visiteur doit saisir le mot de passe pour accéder au contenu de l'article.

C'est à ce jour la seule solution pour cacher les contenus sans avoir besoin de créer des comptes utilisateurs parents.

Remarque 1 : à la saisie du mot de passe, un cookie est enregistré dans le navigateur internet, il y reste pendant 10 jours (au cours desquels il n'est plus nécessaire de ressaisir le mot de passe de l'article précédemment ouvert).

Remarque 2 : il faut avoir les droits de publication pour pouvoir protéger un article.

Lors de la rédaction (ou de la modification) d'un article, dans l'encadré « Publier » cliquer sur Visibilité : Public **Modifier**, puis cocher **Protéger par un mot de passe**, saisir le mot de passe et **OK**.

Visibilité : **Public**

Public

Protégé par mot de passe

Mot de passe :

Privé

[Annuler](#)